

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 7 JUIN 1901.

Deuxième feuillet de Pétitions.

Numéros
d'ordre.

Numéros
du registre des
pétitions.

M. le Baron Orban de Xivry, 1^{er} Rapporteur.

1. 1146. Des avocats, à Gand, prient le Sénat de voter sans retard un projet de loi modifiant le régime actuel d'instruction préparatoire et consacrant le principe de la contradiction.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre de la Justice,
en signalant cette pétition à sa bienveillance.*

2. 1139. Le sieur Capouillet, greffier du Conseil de prud'hommes de Dour, expose qu'aucune règle n'est établie pour la fixation de l'indemnité annuelle à allouer aux greffiers des Conseils de prud'hommes; que l'indemnité dont la plupart d'entre eux jouissent actuellement n'est pas en rapport avec le travail qui leur incombe, leur nombre d'années de service ainsi que les frais de bureau dont ils ont la charge.

En conséquence le pétitionnaire demande que le Sénat veuille bien établir en faveur de ces fonctionnaires un barème de traitement et les décharger des frais de bureau.

Mêmes demandes des greffiers des Conseils de prud'hommes de Huy, Renaix, Termonde, Alost, Saint-Nicolas, Audenarde, Lokeren, Roulers, Pâturages, Namur, La Louvière, Bruxelles, Liège et Ypres.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

Numéros du registre des
d'ordre. pétitions.

3. 1122. Les président et secrétaire général de l' « Unitas » (cercle d'employés de bureau du commerce et de l'industrie), à Anvers, prient le Sénat de voter au cours de la présente session un projet de loi étendant la juridiction des Conseils de prud'hommes aux employés.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.

4. 1154. Le sieur Bourgois, Victor, détenu à la prison centrale de Louvain, expose qu'il a été condamné illégalement par le jury de la Cour d'appel de Gand, en ce sens que le président de ce tribunal aurait refusé la prestation de serment aux jurés, et qu'aucune preuve n'aurait été produite pour étayer l'accusation qui a entraîné sa condamnation.

Le pétitionnaire demande la revision de son procès et sollicite à cette fin la bienveillante intervention du Sénat.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. Delannoy, 2^e Rapporteur.

5. 1143. Les sieurs Stanislas Pauwels et Bouchy, respectivement président et secrétaire du Syndicat national des tabacs, à Anvers, transmettent au Sénat un certain nombre de pétitions par lesquelles des fabricants, négociants et courtiers en tabacs protestent contre l'exonération des droits dont jouissent les particuliers plantant des tabacs pour leur consommation.

Les pétitionnaires réclament, au nom de ce syndicat, la revision de la loi sur les tabacs.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

6. 1147. Le sieur Van Snick expose que « si le Gouvernement voulait faire actuellement un emprunt, la spéculation à la Bourse de Bruxelles opérerait à la baisse et le Trésor y perdrait un chiffre considérable de millions. »

Le pétitionnaire estime qu'« il faut donc renoncer à la construction des forts autour d'Anvers, à la grande coupure, à des augmentations du budget de la guerre, au tunnel Nord-Midi, à la gare centrale de Bruxelles, à l'exécution du Mont-des-Arts, à de nouveaux travaux d'élargissement au canal de Charleroi, etc. ». Il ajoute qu'on ne peut non plus songer à augmenter les pensions ouvrières, ni à reprendre le Congo.

Le pétitionnaire en excepte cependant la construction de chemins de fer électriques à 4 voies (2 voies pour les trains électriques et 2 voies pour les trains remorqués par des locomotives) qui, selon lui, donneront de magnifiques revenus et allégeront la situation financière du pays.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et à Monsieur le Ministre de la Guerre.

7. 1141. Le sieur Van Snick appelle l'attention du Sénat sur ce fait que, sans consulter les Chambres et sans leur autorisation, la ligne projetée Bruxelles-Hal, qui ne devait être qu'à deux voies, se construit en tunnel à 4 voies, alors qu'aucun crédit à sa connaissance n'a été sollicité à cette fin. Le pétitionnaire signale les conséquences qu'entraînera ce travail.

Il estime que la commune de Saint-Gilles, en protestant contre la construction d'un tunnel à 4 voies sous le cimetière de cette commune, a le droit de s'opposer à ce que ce travail s'exécute sous son territoire.

Le pétitionnaire revient sur ses précédentes requêtes, relatives entre autres au chemin de fer électrique projeté entre Anvers-Est et Bruxelles-Nord, et appréhende une nouvelle crise due à la création projetée d'avenues et de boulevards.

Le pétitionnaire émet l'espoir que les Chambres rejeteront le projet de loi tendant à la reprise du Congo.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics et à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

M. Van Ockerhout, 3^e Rapporteur.

8. 1145. Les sieurs Obrie et Reinhard, respectivement président et secrétaire du « Vlaamsche Volksraad », font part au Sénat du vœu émis par cette association de voir la Conférence de la Paix réunie à La Haye en 1899 déterminer sans retard les droits et devoirs des nations neutres en matière militaire, et prient le Sénat d'inviter le Gouvernement à faire les démarches nécessaires en vue d'une prompt solution de cette question.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

9. 1150. Des agents inférieurs du service actif des douanes et des accises, de résidence à Anvers, exposent qu'ils n'ont droit à la pension qu'à l'âge de 65 ans ; qu'en général les agents, à cet âge, n'ont plus depuis longtemps la vigueur et l'agilité nécessaires au bon accomplissement de leurs fonctions, et que leur présence dans les rangs, au lieu de sauvegarder les intérêts du Trésor, ne fait, le plus souvent, que les compromettre ; que, par humanité, on ne devrait plus exposer des hommes qui, pour la plupart, sont déjà des vieillards, à des rencontres et à des luttes avec des contrebandiers jeunes et vigoureux.
- Les pétitionnaires estiment que les intérêts bien compris, tant du Trésor que des agents, exigent que ces derniers soient mis d'office à la pension à l'âge de 60 ans et que, sur leur demande, la mise à la retraite leur soit accordée à l'âge de 55 ans s'ils comptent au moins 30 années de service.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

M. Fléchet, 4^e Rapporteur.

10. 1144. Les sieurs Obrie et Reinhard, respectivement président et secrétaire du « Vlaamsche Volksraad », prient le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour préserver les ports belges de la contagion de la peste qui sévit actuellement dans l'Afrique du Sud.

Les pétitionnaires invitent la Législature à interroger le Gouvernement sur les mesures qu'il a prises déjà ou qu'il a l'intention de proposer à cet égard.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Agriculture, avec prière de bienveillant examen.

11. 1127. Le Conseil communal de Dison émet le vœu de voir adopter des mesures législatives en faveur de la stabilité des fonctions des employés communaux.
Même demande des Conseils communaux d'Ixelles, d'Uccle, de Montigny-sur-Sambre, de Theux et d'Etterbeek.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avec prière de bienveillant examen.

12. 1104. Le Conseil communal d'Etterbeek sollicite l'intervention de la Législature en vue d'obtenir du Ministre compétent qu'il étende le bénéfice de la franchise postale aux invitations à comparaître, aux notifications d'inscriptions d'office et aux convocations aux exercices, adressées aux citoyens par les chefs de la garde et les présidents des Conseils civiques de revision.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

M. Vanderkelen, 5^e Rapporteur.

13. 1148. Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Weert expose les motifs que font valoir les habitants de cette commune pour obtenir le rachat, par l'État, du droit de passage du pont sur l'Escaut, reliant Tamise et Bornhem.
Même demande des Collèges des Bourgmestre et Échevins de Hombeek et de Leest.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics.

Numéros d'ordre.	Numéros du registre des pétitions.
14.	1122.

Les sieurs Reintjes et Dethier, respectivement président et secrétaire de l'Association fraternelle des employés de l'arrondissement de Charleroi, rappellent au Sénat leur requête du 10 janvier dernier, tendant à obtenir l'abolition de la patente des employés et l'établissement en leur faveur d'un Conseil de prud'hommes.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

*Renvoi à M. le Ministre des Finances et des Travaux publics
et à M. le Ministre de l'Industrie et du Travail.*

- | | | |
|-----|-------|--|
| 15. | 1140. | Le Conseil communal de Court-Saint-Etienne émet le vœu de voir la Chambre des Représentants et le Sénat repousser toute aggravation des charges militaires et se rallier à une solution réalisant l'égalité et la réduction des dites charges. |
|-----|-------|--|

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Guerre.

Le Président,
ALF. SIMONIS.